

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

### DELIBERATION N° 2024-02-017-DVCS

Nomenclature : 8.9

**OBJET : CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

#### Votants : 32

L'élu suivant sort de la salle et ne prend pas part au vote :

M. Garans

Abstention : /

Votes exprimés: 32

Pour: 32

Contre : /

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DOMET	procuration	à M. MABILLET
M. GONZALES	procuration	à M. DUBERT
Mme SAINT-AUBIN	procuration	à M. COUTIER
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme DUPRE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
le 21 février 2024  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :*

22/02/2024

Monsieur le Maire présente les conventions de partenariat avec les associations sportives et culturelles élaborées conformément aux dossiers de conventionnement remis par celles-ci, et concernant

soit :

- le montant de la subvention annuelle allouée,

et/ou

- d'un projet spécifique

et/ou

- la mise à disposition régulière d'installations sportives municipales



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération attribuant les subventions aux associations en date du 20 février 2024.

Considérant le projet de convention,

### DELIBERE

**APPROUVE** les conventions de partenariat à intervenir avec les associations sportives et culturelles relatives soit à l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2024 et/ou au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d'installations sportives.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat et tout autre document s'y rapportant

**DIT** que la somme nécessaire est prévue au Budget 2024

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



### CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2024 AVEC ASSOCIATIONS SPORTIVES et CULTURELLES

Associations SPORTIVES	Mise à disposition régulières des installations municipales	Subvention Projet spécifique	Subvention Fonctionnement
<b>AEROFIT'S CLUB TARNOS</b>	OUI		<b>500 €</b>
<b>ALTB</b>	OUI		<b>1.500 €</b>
<b>AST OMNISPORTS</b>			<b>40 000€</b>
AST Aérobie	OUI		
AST Athlétisme	NON		
AST Free Danse	NON		
AST Football	OUI		
AST Gymnastique Volontaire	OUI		
AST Karaté	OUI		
AST Pétanque	OUI		
AST Yoga	OUI		
<b>ASTT Tennis</b>	OUI	<b>1800€</b> Bail location courts tennis municipal	<b>700 €</b>
<b>CSE Safran Helicopter</b>	NON	<b>3660€</b> - travaux de voirie La Baye	
<b>ASTT Forme et bien être</b>	OUI		<b>0€</b>
<b>B.T.S.</b>	NON		<b>27.000 €</b>
<b>Cadence Forme</b>	OUI		<b>0</b>
<b>DISC GOLF Sud Landes</b>	OUI		<b>250 €</b>
<b>ECOLE DE RUGBY</b>	NON		<b>2.000 €</b>
<b>SICSBT OMNISPORTS</b>			<b>19 734 €</b>
SICSBT Boxe Anglaise	NON		
SICSBT Boxe Française	NON		
SICSBT Chorale (culture)	NON		
SICSBT Cyclotourisme	NON		
SICSBT Danse Classique	NON		
SICSBT Danse Contemporaine	OUI		
SICSBT Echasses	NON		
SICSBT Echecs	OUI		
SICSBT Judo	NON		
SICSBT Gymnastique Sportive	OUI		
SICSBT Handball	OUI		
SICSBT Musculation	NON		
SICSBT Tir à l'Arc	OUI		
SICSBT Tai Chi Chuan	NON		
SICSBT Surf	OUI		
<b>TENNIS CLUB LA PALIBE</b>	OUI	<b>50 000€</b> - projet tennis couvert	<b>1.200 €</b>
<b>ARTP (Rando Santé)</b>	NON		<b>200€</b>
<b>TREC</b>	OUI	<b>500€</b> - Changement clôture autour du circuit	<b>500€</b>
<b>VELO CLUB TARNOS</b>	OUI	<b>1 500€</b> Organisation du départ d'une étape de la course cycliste L'ESSOR BASQUE à TARNOS	<b>3 000€</b>



Associations CULTURELLES	Mise à disposition régulières des installations municipales	Subvention Projet spécifique	Subvention Fonctionnement
AEP AEOLIA	NON	200€ - Anniversaire de l'association	300 €
AMIS DE L'ART	NON		600 €
ANACR	NON		300 €
<b>CENTRE CULTUREL ET SOCIAL BOUCAU-TARNOS</b>			<b>8 600€</b>
CCSBT Aquarelle	OUI		
CCSBT Calligraphie	OUI		
CCSBT Cirque	OUI		
CCSBT Danse Espagnole	OUI		
CCSBT Dessin Peinture	OUI		
CCSBT Généalogie	OUI		
CCSBT Théâtre enfant	OUI		
CCSBT Espagnol	OUI		
CCSBT Art et produits naturels	OUI		
CCSBT Arrêt sur images	NON	1000€ - Exposition festival Jazz en Mars	
CLUB DES AINES DES BARTHES	OUI		500 €
COMITE DES FETES TARNOS	OUI		25 000 €
CHORALE ERMEND BONNAL	OUI		800 €
LA LOCOMOTIVE	OUI		13 000 €
RENCONTRE ET AMITIE	OUI		600 €
RALLYE DES DEUX ETANGS	OUI		0€
COULEUR DES ILES	OUI		0€
BATUCADA SAMBELEZEA	OUI	900€ - Festival Brésilien	